



GR Breizh'Illienne
Esplanade des Droits de l'Homme
35235 THORIGNE FOUILLARD

REGLEMENT INTERIEUR 2025/2026

Article 1 : Organisation générale de l'association

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association GR Breizh'Illienne dans le cadre de ses statuts. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. L'adhésion à l'association vaut acceptation des statuts de l'association et du présent règlement.

Article 2 : Inscriptions

L'inscription de l'adhérent devient définitive après 2 cours d'essai. Après ces 2 cours, aucun remboursement, même partiel, de cotisation ne sera effectué. (En cas de paiement fractionné, les chèques seront débités aux dates prévues)

L'adhérent pourra se voir refuser l'accès au cours si son dossier n'est pas complet.

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone et de mail en cours d'année doit être signalé à la secrétaire du club.

Les droits d'inscription comprennent la licence FFG, qui est obligatoire pour tous les gymnastes, en loisirs comme en compétition.

Article 3 : Accueil et entraînement

Le club dispose 3 lieux d'entraînements. Les lieux et les créneaux horaires sont déterminés pour chaque groupe en fonction des créneaux horaires et des lieux d'utilisation des installations sportives mises à notre disposition. Les horaires indiqués signifient le début du cours. Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'entraîneur en se signalant au début et à la fin de chaque séance. Les enfants restent sous la responsabilité des parents en dehors des heures d'entraînement. Aucun départ anticipé de l'entraînement ne sera accepté sans justificatif écrit des parents ou présence de ces derniers.

Article 4 : Tenues

Les cheveux doivent être attachés. Les bijoux, chewing-gum, et bonbons sont interdits.

Article 5 : Vie de groupe

Les gymnastes sont tenues de respecter le matériel emprunté et de le ranger correctement après utilisation. **Tout adhérent doit avoir un comportement conforme aux valeurs et chartes de la FFGm**



GR Breizh'Illienne
Esplanade des Droits de l'Homme
35235 THORIGNE FOUILLARD

Article 6 : Assiduité

L'apprentissage de la gymnastique rythmique passe par une progression pédagogique et technique qui impose une présence régulière aux jours et heures communiqués par le club. Merci de signaler votre absence à l'entraîneur, si possible lors de l'entraînement précédent ou par mail.

Aucun départ anticipé de l'entraînement ne sera accepté sans trace écrite de la part de la famille ou bien sans la présence de cette dernière.

Article 7 : Sécurité

Le club et son encadrement ne peuvent être tenus pour responsables des vols et dégradations éventuels. Il est donc fortement conseillé aux gymnastes de venir à l'entraînement sans objet de valeur. Les entraîneurs interdiront le port de boucles d'oreilles pendantes durant l'entraînement.

Article 8 : Communication

Toutes les informations concernant votre enfant vous sont transmises par mail.

La communication du club peut également s'effectuer sur le tableau d'affichage à l'entrée de la salle de gymnastique. Vous pourrez également retrouver la plupart des informations sur le site internet et les pages réseaux du club

Article 9 : Compétitions

9.1. ENGAGEMENTS La présentation en compétition d'un gymnaste en individuel et/ou en ensemble est soumise à la décision sans appel de l'équipe technique, qui appréciera tout au long de l'année des règles élémentaires : le niveau, la motivation, la régularité et l'attitude. Et avoir éventuellement passé positivement les tests requis (le cas échéant). Toutes les gymnastes ne feront pas de compétitions individuelles, ensembles ou duos.

Le rôle de Titulaire ou Remplaçant est défini pour chaque compétition. Tous les rôles sont essentiels pour l'équilibre de l'équipe.

Si l'entraîneur estime qu'une équipe n'est pas au niveau, pas assez volontaire, ou à la suite d'absences répétées, il pourra décider d'annuler sa participation aux rencontres pour la saison en cours.

Une fois les rencontres terminées, les gymnastes se doivent d'être présentes à tous les cours afin d'organiser la suite des événements et la saison suivante.



9.2. PLANNING DES COMPETITIONS Les dates de compétitions sont communiquées lors de la réunion de début de saison, et envoyées par e-mail. Afin de ne pas compromettre la participation des coéquipières, nous demandons aux parents de s'engager à réserver ces dates et à être présents (sauf cas de force majeure) à partir du moment où ils ont accepté la proposition des entraîneurs. Les convocations et modalités sont quant à elles communiquées par mail avant l'évènement. Le planning peut être soumis à modification au cours de l'année par les instances fédérales.

Un engagement financier est imposé par la Fédération à chacune des compétitions et entièrement supporté par le Club. Toute absence ne peut-être excusée que par un motif valable.

9.3. CHAMPIONNAT DE France et GRANDS DEPLACEMENTS (Hors Bretagne et Pays de Loire). Le Championnat de France est une fête pour tous, et afin de pouvoir le vivre ensemble, une solution de déplacement et d'hébergement collectif sera proposée aux familles.

Les parents devront accompagner leurs enfants sur les lieux des compétitions en fonction de la convocation remise par leur entraîneur. Les frais de déplacements, hébergements et repas sont à la charge des familles. En cas de déplacement Hors de la Bretagne et Pays de Loire, le club participera au déplacement à hauteur de 50€ par gymnaste.

9.4. STAGES Tous les stages d'entraînements sont compris dans la cotisation et organisés pendant les vacances scolaires. Les dates sont communiquées, dès que les créneaux horaires et lieux mis à notre disposition par les municipalités sont confirmés. Nous demandons aux gymnastes d'y être présents autant que possible. Le bon fonctionnement du groupe en dépend.

Article 10 : Matériel

En loisirs, Le club s'engage à fournir aux gymnastes, le matériel nécessaire à la pratique de la gymnastique rythmique.

En Compétition, Le justaucorps est obligatoire et fourni par le club moyennant une location de 10€ par compétition officielle (FFGYM). Les engins sont prêtés. Les tenues d'entraînements restent à la charge des familles et disponibles sur www.kercrea.fr

Article 11 : Cas particuliers

Tous cas particuliers, non prévus par le présent règlement, seront laissés à la compétence du bureau de l'association.